

les modifications qui seraient apportées au Code criminel. Le ministre est-il en mesure de renseigner la Chambre là-dessus?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la possibilité d'appliquer la loi actuelle, indépendamment de mon opinion personnelle, j'ai communiqué avec le procureur général de l'Ontario et il est convenu que la Gendarmerie royale mettra à la disposition des pouvoirs publics de cette province toutes les pièces pertinentes sur lesquelles on aura pu mettre la main, de façon à permettre d'évaluer l'efficacité des dispositions actuelles du Code criminel.

Quant à la réponse que j'ai déjà faite à propos d'un certain genre de littérature raciste, les fonctionnaires du ministère et moi-même continuons d'étudier la question, mais on n'a pas encore élaboré une formule qui me satisfasse et soit de nature à concilier la liberté de pensée et d'expression et la nécessité de faire face à certaines situations.

Le très hon. M. Diefenbaker: Une question supplémentaire à ce sujet. Compte tenu des nombreuses difficultés que présente la rédaction d'une mesure législative assurant le maintien et la préservation de la liberté de parole, tout en visant les coupables d'un crime contre l'État, lorsqu'ils outrepassent les limites de ce que l'on considère comme la liberté de parole, le ministre a-t-il demandé sur cette question l'avis de juristes éminents, en dehors de son ministère, et lui a-t-on soumis des avant-projets rédigés par ces juristes?

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr de pouvoir divulguer la nature exacte des consultations qui ont eu lieu à cet égard, mais je dois dire que j'ai déjà pu lire le compte rendu de l'opinion présentée par un juriste éminent au *Canadian Jewish Congress*.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est-à-dire M. Robinette, conseiller de la reine?

L'hon. M. Favreau: En effet. Mais je n'ai pas cherché personnellement à obtenir l'opinion de personnes étrangères au ministère; les discussions se sont déroulées sous ma responsabilité, en tant que conseiller juridique du gouvernement.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire à l'adresse du ministre de la Justice. Peut-il nous assurer que son ministère prendra les mêmes initiatives qu'il a prises à l'encontre

de ceux qui distribuent de la littérature de haine contre les Canadiens français catholiques dans la province de Québec, dont le cas fut soulevé ce matin?

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, je pense que la première caractéristique de la littérature de haine c'est la «discrimination». Si, à l'occasion de cette littérature dont on a parlé plus particulièrement ce matin et dont, pour ma part, je n'ai pas encore eu connaissance, nous ne prenions pas les mêmes dispositions eu égard à l'autre genre de littérature, nous commettrions nous-mêmes de la «discrimination», ce dont nous ne voulons pas nous rendre coupables, et en conséquence la procédure sera donc la même.

(Plus tard)

INFLUENCES ÉTRANGÈRES AU SEIN DES MOUVEMENTS TERRORISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, moi aussi j'ai posé hier une question assez similaire au très honorable premier ministre, et aujourd'hui j'en donne avis au ministre de la Justice.

Je suis d'opinion qu'il est très important que je pose cette question.

Monsieur l'Orateur, en vue des rapports à l'effet que le communisme mondial apporte un intérêt très spécial aux «activités» terroristes dans notre pays, le gouvernement a-t-il ordonné une enquête approfondie et est-il en possession d'une preuve indiquant que des influences étrangères organisées se seraient infiltrées au sein de ces mouvements?

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député n'a-t-il pas posé cette question hier? De toute façon, celle-ci est la quintessence de l'autre. De toute façon, je lui saurais gré de l'inscrire au *Feuilleton*.

M. Grafftey: En effet, monsieur l'Orateur, j'ai posé hier une question semblable. Mais le ministre de la Justice, que j'ai en quelque sorte prévenu, est aujourd'hui de retour à la Chambre. Nous convenons tous deux, je crois, qu'étant donné les circonstances une réponse générale importe au plus haut point. Le ministre me paraît disposé à la fournir.

(Texte)

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de son intention de poser cette question.